



**AgEcon** SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Discussion

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discussion. In: Économie rurale. N°92, 1972. La Grande-Bretagne et la France devant l'élargissement du marché commun. pp. 97-102;

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1972\\_num\\_92\\_1\\_2183](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1972_num_92_1_2183)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

# DISCUSSION

**M. de Farcy.** — Quelle est la part du revenu provenant des activités non agricoles dans le revenu total des familles d'exploitants agricoles ?

**M. Marsh.** — Cette part n'est pas connue. Deux catégories d'exploitants dont le revenu non agricole est important, forment un contraste aigu. A une extrémité, ceux que l'on appelle « hobby farmers » (agriculteurs du dimanche) tels que puissants grossistes, vedettes de cinéma ou magnats des affaires, font valoir eux-mêmes leurs terres en employant des salariés, et goûtent les joies de la vie à la campagne. Même si la rentabilité de l'exploitation est importante, le revenu tiré de l'entreprise ne représente pour l'exploitant qu'une faible partie de son revenu global.

A l'opposé, on trouve de très petites exploitations, non viables par elles-mêmes, dont les occupants complètent le revenu par un travail non agricole.

Dans ce dernier groupe, le rapport entre revenu agricole et revenu non agricole est extrêmement variable. Une enquête sur de très petites entreprises agricoles, menée en 1958 par Ashton et Cracknell (1) a montré que, sur quelque 116.000 exploitants représentant moins de 275 smd (standard man days), 41.000 avaient des emplois non agricoles à temps complet et 13.100 à temps partiel. Parmi ceux qui disposaient de moins de 250 smd en 1958, 10.500 seulement n'avaient aucune autre source de revenu.

Ces chiffres montrent que, du moins en Grande-Bretagne, le problème de la petite entreprise à faible revenu, est en partie résolu, pour le chef de famille, par un travail à l'extérieur.

Car, malheureusement, cette enquête ne nous dit rien sur le revenu des autres membres de la famille. Ce revenu varie selon la distance qui sépare l'entreprise du centre urbain offreur d'emploi, et aussi selon la situation globale de l'emploi dans l'économie nationale. En général toutefois, on s'attendrait à constater que la majeure partie des enfants adultes de familles d'agriculteurs ont un emploi en dehors de l'exploitation. Moins fréquemment, les épouses d'exploitants contribuent au revenu familial par un travail non agricole.

**M. Claude Baillet.** — Selon M. Marsh, le transfert de revenu de la Grande-Bretagne vers d'autres Etats membres de la Communauté semblerait dû à l'adoption par le Royaume-Uni des concepts de la politique agricole commune.

Si l'on se réfère à certaines données de mon exposé, le transfert de revenu en question serait plus important encore si le système des « deficiency payments » appliqué en Grande-Bretagne était étendu à la Communauté élargie. L'adoption des principes de la politique agricole commune par le Royaume-Uni est donc moins désavantageuse pour celui-ci, au titre des transferts éventuels de revenu, que l'extension à la Communauté actuelle de la politique agricole suivie jusqu'alors outre-Manche.

En fait, s'il devait y avoir effectivement transfert de revenu (cela dépendra surtout de la façon dont l'agriculture britannique réagira au nouveau contexte économique

d'une Communauté élargie), il conviendrait de mettre ce phénomène non pas sur le compte du système de politique agricole adopté, mais plus simplement sur le compte de l'adhésion proprement dite, cette dernière devant aboutir à une intégration des économies.

**M. Marsh.** — Je reconnais avec M. Baillet que le remplacement des « deficiency payments » par le dispositif actuel de la politique agricole commune en matière de soutien des prix, n'empêchera pas pour la Grande-Bretagne, un important transfert de revenu vers les autres pays membres de la Communauté. L'étendue de ce transfert dépendra plus du niveau des prix garantis que du système de soutien choisi. Avec l'emploi des deficiency payments, l'ensemble du transfert serait l'œuvre du gouvernement britannique. Avec le système des prélèvements, seule une part du transfert est directe. Le reste est formé par la différence entre les prix élevés payés aux agriculteurs communautaires non britanniques et les prix qu'auraient représenté les mêmes marchandises achetées sur le marché mondial.

Sous un certain aspect, cependant, les deficiency payments seraient avantageux : en permettant des prix alimentaires plus bas, ils freineraient les effets inflationnistes de la politique agricole commune.

**M. Linyer.** — L'élargissement de la Communauté offre une possibilité accrue de mettre de l'ordre dans les échanges internationaux, en raison :

- du volume de commerce traité par la C.E.E. élargie,
- des liens encore plus étendus avec toute une série de pays en voie de développement,
- de la présence des Britanniques dans la C.E.E., dont on peut espérer une attitude favorable.

Pourquoi n'y avez-vous pas fait allusion ?

**M. Zeller.** — Théoriquement, vous avez raison de souligner ces possibilités. Toutefois, concrètement la contribution que la C.E.E. élargie pourra apporter à la mise en ordre des échanges internationaux dépend essentiellement de la maîtrise qu'elle acquiert de sa propre production, c'est-à-dire de l'orientation de la politique agricole commune. Comment la C.E.E. peut-elle adhérer à des accords mondiaux sérieux, utiles pour les pays en voie de développement, si sa politique intérieure n'est à la fois ni très claire, ni très ferme ?

**M. Chatanay.** — M. Zeller a déclaré que l'unité des prix à la production n'était pas le problème essentiel, mais qu'il fallait considérer le niveau de revenu que ces prix procureraient aux agriculteurs par rapport au niveau de revenu des autres catégories socio-professionnelles dans une région donnée. Dans la logique de ce raisonnement, M. Zeller estime-t-il que l'on pourrait s'orienter vers une politique de prix régionalisés, se traduisant par exemple par des prix d'intervention différents suivant les régions ?

**M. Zeller.** — Certainement pas si la régionalisation des prix doit reposer sur autre chose que sur les coûts de transport, qui sont d'ailleurs déjà introduits dans l'organisation des marchés agricoles. Un tel système auquel

(1) In Journal Agricultural Economics, vol. 14, 1960.

**M. Chatanay** fait allusion, freinerait certainement les échanges et nierait la notion même de marché commun.

**M. Theau.** — La « Cheap food policy » a-t-elle été un avantage réel, en termes de niveau de vie, pour les salariés du bas de l'échelle en Grande-Bretagne et les a-t-elle conduits à une situation meilleure que celle de leurs homologues des pays continentaux ?

**M. Marsh.** — Il est difficile de comparer les niveaux de vie de différents pays. Une simple comparaison du PNB par tête, montrant que le Royaume-Uni arrive actuellement après maints pays de la Communauté, donne quelques renseignements sur la répartition du revenu et la relative importance des biens dispensés par les pouvoirs publics, comme la santé, l'instruction ou un objectif national prioritaire.

Il faudrait pouvoir estimer chacun de ces biens pour comparer valablement des niveaux de vie.

Mes propres observations, certes limitées, m'ont montré qu'en général, les populations les moins favorisées de la Communauté peuvent très légitimement avoir l'impression de ne pas être membres de ce « club de riches ». Si leur alimentation devenait « bon marché », ils participeraient davantage.

**M. Theau.** — La hausse des prix alimentaires n'est-elle pas déjà beaucoup plus rapide que celle que les Britanniques craignent de subir du fait de l'adhésion ?

A-t-elle empêché la reprise de l'activité industrielle qui s'amorce en Grande-Bretagne ?

**M. Marsh.** — M. Theau souligne très justement la récente hausse des prix alimentaires au Royaume-Uni. Ce trait marquant de notre expérience récente, découle de la situation généralement inflationniste de l'économie britannique. En réalité, la hausse des prix alimentaires tend à rester dans la foulée de l'ensemble des prix de détail. Ce qui est arrivé n'est pas tant une remise en question de la politique de nourriture bon marché que, plutôt et surtout, une évolution générale des prix et des salaires. Cette évolution tend à préserver la stabilité des rapports prix alimentaires/revenu. L'application de la politique agricole commune entraînerait une augmentation des prix alimentaires relativement plus élevée que celle des autres biens. D'où l'inquiétude de ceux qui dépendent la majeure partie de leur revenu à se nourrir.

**M. J.-G. Becue.** — Il existe un problème de rapport de prix produits animaux/céréales (différent dans la C.E.E. et en Grande-Bretagne). Il y a risque de pénurie pour les produits laitiers, et de surplus céréaliers. Comment les éviter ?

**M. Zeller.** — Les risques de manque de viande bovine sont évidemment plus importants que ceux du manque de produits laitiers. Le changement des rapports de prix est essentiel, mais seule l'adaptation des structures permet de résoudre le problème des produits animaux à terme.

**M. Rouveroux.** — M. Zeller a indiqué que l'exode rural s'accélérait dans les pays de la Communauté et atteignait 6 % par an. Quelle est à cet égard l'évolution en Grande-Bretagne ? Par ailleurs la politique de la Grande-Bretagne sur le plan agricole (structures) poursuit-elle déjà les objectifs retenus par la Commission de Bruxelles ?

**M. Marsh.** — Les effectifs agricoles diminuent de 25.000 personnes chaque année, soit d'environ 4 %. Une certaine aide est accordée en vue d'améliorer les structures agricoles, mais cette aide, de quelque 3 millions de £, représente une très petite fraction du soutien total à l'agriculture (270 millions de £). En outre, des fonds ont été mis à la disposition de l'AMDEC (Agricultural Marketing Development Executive Committee, Comité exécutif pour le développement de la commercialisation agricole) pour encourager les exploitants à mieux commercialiser leurs produits.

Cette aide a pris fin, mais un soutien est apporté à l'activité du Conseil Central pour la Coopération Agricole et Horticole.

En Grande-Bretagne l'échelle du soutien officiel est de beaucoup inférieure à celle envisagée dans le plan Mansholt. Mais en même temps le problème des « structures » est de bien moindre dimension que dans les autres pays de la Communauté. Le fait que des politiques de réforme de structures puissent être menées simultanément dans la Communauté, va dans le sens des intérêts du Royaume-Uni. Ce fait seul permettra au secteur agricole d'évoluer et de devenir capable de produire des aliments bon marché tout en assurant au producteur un revenu raisonnable. Si ces politiques sont appliquées, l'argument du transfert de revenu pour l'agriculture puis de l'intégration d'une part de ce revenu par les autres pays communautaires, sera très affaibli. A ce stade, le prix que coûterait à la Grande-Bretagne l'application de la politique agricole commune serait, de beaucoup, moins inquiétant.

**M. B. Ortolò.** — La S.F.E.R. pourrait-elle mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion le problème posé, par l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E., aux pays tiers en voie de développement du Commonwealth ?

Même si les « West Indies » sont associées à l'Europe des sept, les caractères de leur économie agricole les mettent en conditions de concurrence défavorable avec les pays africains déjà associés. Le problème est d'importance car leur économie d'exportation représente une part essentielle de leur PNB total.

**M. Zeller.** — En effet, le problème des « West Indies » est déjà largement posé dans le cadre des négociations sur l'élargissement de la Communauté, mais l'on ne peut certainement pas affirmer que la politique agricole commune se soit jusqu'à présent intégrée de manière satisfaisante dans les échanges mondiaux, en particulier si l'on considère les pays en voie de développement.

**M. Marsh.** — Une des difficultés qu'implique l'adhésion britannique, est le fait d'une large gamme de contrées spécialement liées, sur le plan économique et le plan politique, avec le Royaume-Uni : l'ensemble de ces pays est connu sous le nom de Commonwealth. Adopter une politique uniforme vis-à-vis d'un groupe si hétérogène, peut facilement nuire à l'équilibre. L'Inde de l'Ouest en fournirait un exemple. L'économie des « West Indies » a été étroitement liée à celle du Royaume-Uni pour le sucre et les bananes. Par le Commonwealth Sugar Agreement, une aide a été fournie aux producteurs de sucre indiens de l'Ouest malgré la baisse de leur compétitivité sur le plan international. Au cours des négociations, des garanties ont été données au sujet de l'accès, dans un Marché commun élargi, des pays tiers producteurs de sucre.

Cependant, j'accorde à M. Ortolò que les pays traditionnellement fournisseurs du Royaume-Uni, tels les West Indies, pourraient bien perdre une partie de leurs marchés extérieurs, s'ils étaient placés sur le même pied que les pays africains déjà associés.

Une telle perte porterait un sérieux préjudice au revenu global des West Indies. Celui-ci pourrait peut-être être compensé par une aide appropriée de l'Europe, en diversifiant les orientations économiques de ces contrées, ou en créant des industries capables d'absorber une grande partie de la main-d'œuvre libérée.

**M. Bucholz.** — M. Marsh ne paraît pas très optimiste quant aux aspects du développement au Royaume-Uni, dans le cadre d'une Communauté élargie. Peut-il apporter quelques précisions sur ce point ?

La Grande-Bretagne aurait pourtant toutes les raisons d'espérer que son entrée au Marché Commun amorce une vigoureuse expansion : l'industrie britannique est puissante, les relations commerciales avec des pays à revenu élevé est en pleine expansion et amène d'importants profits.

**M. Marsh.** — Cette question est importante et très complexe.

Ceux qui croient à l'expansion avancent deux arguments. Le premier repose sur la perspective d'un revenu national globalement accru par une meilleure répartition des richesses en Grande-Bretagne, et un environnement commercial plus libéral. D'où une plus grande expansion ultérieure et, si le taux des croissances demeure constant, une élévation du montant absolu de la croissance annuelle de l'économie britannique. Le taux de croissance devrait augmenter alors dans la mesure où de meilleures perspectives de marché encouragent un accroissement constant de la part du PNB consacrée à développer la capacité de production britannique. Cet argument repose sur un ensemble d'hypothèses quant aux objectifs des hommes d'affaires britanniques. Si ceux-ci sont optimistes, l'espoir d'une croissance ultérieure se réalisera.

Les pessimistes, eux, basent leur argumentation sur ce qui s'est passé récemment. Ils insistent sur le relatif manque de réussite des exportations britanniques par rapport à celles du continent ; ils soulignent les difficultés rencontrées par l'industrie britannique pour garder son marché intérieur contre la forte concurrence des autres pays membres de la Communauté. Enfin ils craignent l'éventualité à la fois d'une inflation et du déficit de la balance des paiements, qui pourraient rendre inopérantes les dispositions prises au Royaume-Uni en faveur de l'expansion.

Personnellement, j'opterais pour la thèse optimiste. D'une part, le Royaume-Uni a de substantielles ressources sous-employées ; d'autre part, il ne semble guère compatible avec l'intérêt général communautaire, de laisser ces obstacles freiner l'expansion de la Grande-Bretagne.

Par ailleurs un point particulièrement sensible est l'actuel taux d'inflation au Royaume-Uni. Ce taux, je le crains, doit résulter de la structure institutionnelle des conventions salariales britanniques. De telles poussées inflationnaires rendront difficile, pour la Grande-Bretagne, de prendre sa place sur un des marchés extérieurs en pleine expansion, surtout s'il n'est pas possible d'ajuster les taux d'échanges entre la Grande-Bretagne et les autres pays membres de la Communauté.

**M. Bucholz.** — Les niveaux de revenus allemand et français relevés par M. Zeller paraissent contestables, trop élevés pour l'Allemagne, trop bas pour la France, du moins si on les compare aux données connues du PNB par tête. En revanche, je suis d'accord avec le tableau que trace M. Zeller de la situation des agriculteurs allemands. Il est intéressant de souligner les importantes migrations rurales de 1969 (9 %) et 1970 (6 %).

**M. Baillet.** — De l'excellent exposé de M. Neville-Rolfe, se dégagent deux impressions :

1. L'agriculture britannique est en mesure, grâce à ses bonnes structures de production et au niveau technique remarquable de ses exploitants, d'atteindre voire de dépasser l'autosuffisance dès que l'incitation économique se manifesterait. On se trouve ainsi probablement dans une situation déficitaire assez voisine de celle que connaissait l'agriculture de certains Etats membres de la Communauté actuelle, au moment de la signature du traité de Rome.

L'expérience des dix dernières années et les remarques de M. Neville-Rolfe, incitent alors à considérer que les débouchés potentiels qu'offrira le marché britannique à la fin de la période transitoire seront sans doute moins larges que certains ne pourraient le supposer au vu des taux actuels d'auto-provisionnement. Les Etats membres excédentaires de la Communauté actuelle, doivent donc se garder de trop d'optimisme en la matière.

2. A plusieurs reprises, M. Neville Rolfe a souligné les précautions qu'il convenait de prendre en matière de comparaison de statistiques. Pour avoir lors de la rédaction de ma contribution à cette session buté moi-même sur certaines difficultés dues à l'existence de trois zones statistiques au Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles, Ecosse, Irlande du Nord), je serais enclin à penser que l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté devrait être mise à profit pour obtenir sans retard une statistique unitaire et cohérente avec celle dont dispose actuellement la Communauté sur le plan agricole. Cet effort sera fort modeste sans doute à côté de celui qu'a représenté la déclimatisation.

Il y va en tous cas de la clarté et par conséquent de l'efficacité des travaux et décisions de la Communauté élargie dès ses débuts.

**M. Neville-Rolfe.** — La statistique agricole britannique est d'une assez haute qualité ; depuis un siècle déjà des dépouillements d'enquêtes agricoles annuelles ont été effectués. Néanmoins leur publication en trois parties distinctes pour les trois régions (Angleterre et Pays de Galles, Ecosse, Irlande du Nord), et, pour quelques rubriques au moins, sans cohésion, en rend l'utilisation peu pratique, même pour les Anglais. Un des avantages de l'adhésion britannique sera donc la nécessité pour les autorités de Londres, de fournir à l'Office Statistique des Communautés une statistique agricole unifiée pour tout le Royaume-Uni. Aucune difficulté spéciale ne devrait empêcher la statistique britannique de s'aligner avec celle de la Communauté actuelle.

**M. Le Scao.** — N'y aura-t-il pas des substitutions de productions plutôt qu'une augmentation globale de la production agricole britannique, en raison du haut niveau d'efficacité déjà atteint ?

**M. Neville-Rolfe.** — La production agricole évoluera de façon inégale selon les produits, étant donné les contraintes tant techniques (assolements, rendements) qu'économiques (disponibilité des facteurs de production). De façon générale l'effort productif sera concentré là où la hiérarchie des prix communautaires donnera les meilleures possibilités de bénéfice. Dans ce sens-là, il se produira certes des substitutions.

**M. Bécue.** — Quel rôle peuvent encore jouer les Marketing Boards dans un Marché Commun ? Comment évolueront-ils, notamment les « Milk Marketing Boards » ?

**M. Neville-Rolfe.** — Les Milk Marketing Boards mis à part, il ne reste à l'heure actuelle que trois Boards pour la pomme de terre, la laine et le houblon. Le premier ne s'occupe pas, stricto sensu, de marketing. L'organisme intervient de temps à autre sur le marché des pommes de terre de conservation, et gère un système de contingents (par superficies) obligatoires. Même à défaut de réglementation communautaire, il serait difficile dans une Communauté élargie de maintenir l'un ou l'autre de ces rôles.

Pour la laine et le houblon, la première mise en marché de leur production passe intégralement par le Wool Marketing Board et le Hops Marketing Board.

**M. Bergmann.** — Cette session illustre bien l'un des avantages de l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché Commun : l'amélioration, sous l'influence des Britanniques et des Nordiques, de la qualité et du sérieux des analyses économiques sous-tendant les décisions politiques. Les trois rapports, présentés par nos invités anglais, sont d'un intérêt exceptionnel.

M. Marsh, en particulier, a eu le mérite d'élargir l'analyse en replaçant l'agriculture dans l'ensemble de l'économie, de ses fluctuations, de sa croissance. En particulier, les remarques faites sur la nécessité de bâtir une véritable politique des revenus dont bénéficieraient non seulement les agriculteurs, mais l'ensemble des groupes de la société, est d'une grande importance. La politique nationale française et la politique agricole commune ne sont pas assez formulées en terme de revenus. Mais, bien entendu, soulever le problème de la politique des revenus, c'est évoquer celui de la fiscalité des agriculteurs. Sur ce point, notre retard par rapport à la plupart des membres de la C.E.E. est considérable.

En second lieu, MM. Marsh, Neville-Rolfe et Winegarten semblent mieux tenir compte de l'intérêt des consommateurs que ne le font les économistes français dans leurs discussions sur la politique agricole; M. Marsh a montré, à juste titre, tous les avantages des politiques d'alimentation à bon marché. Il existe encore, à l'intérieur de la C.E.E., des possibilités de baisse de prix, en particulier pour les céréales et les betteraves. Enfin, il faut souligner la nécessité de prendre en compte les intérêts des pays sous-développés dans l'élaboration de la politique agricole des pays riches. Leurs intérêts (comme d'ailleurs l'intérêt de la France) semblent justifier une politique nettement moins protectionniste, en particulier en ce qui concerne le sucre.

**M. Cépède.** — Les mêmes arguments ont été repris à chaque étape de la construction de la Communauté agricole.

1. En 1949, la commission agricole de la conférence économique du mouvement européen à Westminster était unanime. De là est sorti le projet de Pool vert. Ce projet a échoué du fait de l'opposition du gouvernement britannique. Celui-ci reconnaissait que si nous avions réussi sans lui, il aurait dû y entrer aussitôt. Les arguments étaient les intérêts du Commonwealth... et l'expansion probable de la production agricole en conséquence des hauts prix prévus.

2. Lors de la discussion du Traité de Rome, ce dernier argument a été repris pour l'agriculture néerlandaise qui produirait des céréales au prix dit « mondial » si on lui appliquait le prix français : il ne s'est rien passé de tel. Le Traité de Rome avait prévu qu'un pays pourrait refuser une organisation communautaire qui n'assurerait pas à ses producteurs des garanties aussi efficaces que celles obtenues par l'organisation nationale. L'Office français

des céréales a été sacrifié à une conception libérale, ensuite ce fut le système néerlandais d'organisation du marché des produits laitiers... Ces deux systèmes avaient été considérés comme les bases de l'organisation communautaire dans les travaux préparatoires du traité. Nos amis anglais peuvent aujourd'hui donner un second souffle à ces dispositions en défendant leurs « marketing boards », leur « annual reviews », voire en exigeant l'équivalent de ce qu'assurent les « deficiency payments ».

On a essayé de noyer la C.E.E. dans une zone libre échange, au niveau des intérêts du commerce international. Cette négociation qui eut lieu au sein de l'O.C.D.E. a heureusement échoué. J'ai dit « intérêts du commerce » parce que les représentants des gouvernements « exportateurs » ne défendent guère les intérêts de leurs producteurs qui ne demanderaient pas mieux que de vendre leurs produits plus chers à l'exportation. Nous expérimentons, actuellement, vis-à-vis de la Communauté élargie, une nouvelle offensive employant les mêmes arguments au nom des intérêts des pays tiers. Il suffirait, me semble-t-il, que les producteurs agricoles du monde entier se rencontrent pour qu'ils se mettent vite d'accord.

**M. Deleau.** — Les consommateurs lors de la discussion au Conseil Economique et Social ont admis la nécessité de l'augmentation des prix agricoles pour que les revenus des agriculteurs suivent la progression générale.

Les prix pratiqués pour les céréales dans la Communauté n'ont pas amené un accroissement des surfaces, mais les rendements se sont beaucoup améliorés. Seule la production du maïs a augmenté en surface et globalement, mais la Communauté reste déficitaire dans ce secteur.

Admettons que les prix céréaliers ont contrarié les productions animales, mais il faut distinguer :

a) Les produits transformés à base de céréales ont vu, avec les prix actuels des céréales, leur production s'accroître dans la Communauté.

b) Les autres productions animales sont plus dépendantes de la contrainte qu'elles imposent, que des prix.

La grille des prix européens établie lors de la première fixation des prix dans la Communauté n'est pas satisfaisante, elle doit être revue dans l'optique d'un avantage donné aux productions animales.

**M. Winegarten.** — Dans la Communauté à Six, le niveau des prix des denrées diverses et le report entre ces prix sont jusqu'à maintenant en grande partie déterminés à partir de considérations d'ordre politique.

Etant donné le lien étroit qui unit dans le Royaume-Uni le secteur des cultures et celui des productions animales, il est primordial que s'établisse un équilibre adéquat entre le prix des céréales et celui de ces produits-là qui dépendent essentiellement de l'utilisation des aliments composés à base de céréales. En effet, la majeure partie de la production céréalière sert à l'alimentation animale; il faut donc s'assurer que le secteur des productions animales sera suffisamment rentable pour continuer à fournir des débouchés à la production céréalière britannique.

**M. Chatanay.** — Le volume des « Deficiency payments » a diminué. Cette réduction résulte en partie du fait que les prix de marché ont rejoint et même dépassé les prix garantis. On ne doit pas considérer seulement le volume des « deficiency payments », mais les modalités d'attribution. Or celles-ci ont été modifiées pour les céréales, les « d.p. » ne sont plus attribués sur la base des quantités commercialisées, mais des superficies cultivées. L'effet n'en

est pas le même pour les producteurs, ils sont encouragés à s'orienter vers les produits transformés ; d'autre part le volume des « deficiency payments » a diminué de 50 % de 61-62 à 66-67 ; durant la même période les crédits affectés à la modernisation des exploitations ont augmenté de 52 %. La politique de revenu ne repose pas seulement sur les prix, mais sur les aides au développement. S'il n'existe pas de crédits bonifiés en faveur de l'agriculture en Grande-Bretagne, par contre les exploitations anglaises détiennent sur la présentation d'un programme de développement des subventions importantes atteignant 30 à 40 % des investissements envisagés.

**M. Winegarten.** — L'amélioration des prix de vente a certainement réduit le montant des subventions accordées aux produits déficitaires. Le montant global de l'aide apportée par le ministère des Finances britannique prouve que les dépenses engagées par celui-ci, tant en valeur relative qu'en valeur absolue, pour les subventions à la production, ont été en augmentation.

Les producteurs du Royaume-Uni ne peuvent disposer de prêts bonifiés, les « subventions en capital » remplacent donc quelque peu les facilités de crédit largement accordées dans plusieurs pays membres de la Communauté.

Cependant les agriculteurs britanniques sont en grande majorité conscients que leurs revenus dépendent essentiellement du prix final de leur production : ce prix doit être fixé à un niveau suffisamment élevé pour couvrir les coûts, y compris la rémunération du travail de l'exploitant et un revenu normal de ses investissements.

**M. Baillet.** — Ayant suivi les efforts constants effectués de longue date en la matière au Royaume-Uni, je suis persuadé que la statistique britannique en matière agricole n'est nullement en retard par rapport à celle de la Communauté actuelle. Encore faut-il que cette statistique excellente soit aussi compatible avec les statistiques communautaires actuelles, c'est-à-dire agrégable à celles-ci ; à cet égard, des adaptations sont nécessaires. Au demeurant, ces adaptations n'impliquent pas que le Royaume-Uni doive renoncer à poursuivre l'établissement de ses séries statistiques, mais seulement qu'il les complète ou les adapte en livrant des données identiques à celles que les Etats membres fournissent déjà aux instances de la Communauté. Le potentiel statistique dont le Royaume-Uni dispose et que chacun de nous ici considère avec une pointe d'admiration, devrait permettre d'atteindre aisément cet objectif.

**M. Deleau** a souligné que l'adhésion britannique serait un élément moteur de l'amélioration des structures agricoles. Mais un risque existe de voir grandir les disparités structurelles déjà considérables qui existent de part et d'autre de la Manche. Au cours des huit dernières années l'exploitation communautaire est passée péniblement de 11,2 à 11,4 hectares pendant que l'exploitation moyenne britannique se hissait quant à elle, de 48 à 56 hectares.

La lenteur avec laquelle progressent actuellement les travaux de la Communauté en matière de structures est bien connue. La prochaine signature du traité d'adhésion incitera-t-elle les Etats membres de la Communauté actuelle à accélérer le rythme de leurs négociations internes, de telle sorte que les décisions attendues soient prises avant l'entrée des pays candidats ? Ou bien à partir du 1-1-1973 pourra-t-on plus largement compter sur la solidarité britannique que sur la solidarité dont les Etats membres de la Communauté actuelle ont fait preuve jusqu'alors à cet égard ?

**M. Ph. Mainié.** — Est-il possible, politiquement parlant, de changer sensiblement les rapports de prix entre céréales et viande bovine ? La coexistence, en France, d'une agriculture familiale et d'une agriculture dite capitaliste empêche de le faire.

Si les prix des céréales diminuaient plus rapidement qu'ils ne le font actuellement, l'engraissement du porc et du bœuf serait pratiqué dans les grandes exploitations du bassin parisien, de la même façon qu'il est actuellement réalisé par les agriculteurs du bassin de Londres. Il y aurait une forte réaction « politique » des moyens et petits agriculteurs de l'Ouest et du Centre, qui vivent de ces productions animales.

Nous sommes donc limités par la vitesse réelle d'évolution des structures agraires et par la trop lente industrialisation des zones en retard de l'Ouest.

Quelle peut être la réaction des agriculteurs britanniques à une augmentation relative du prix de leurs céréales ?

**M. Winegarten.** — Il est sans doute possible, avec le temps, de transformer les rapports de prix, à condition de le faire graduellement. Des mesures hâtives troublent la confiance et retiennent l'exploitant d'investir sur son entreprise ; le développement de la productivité s'en trouve fâcheusement ralenti.

Le caractère familial de l'exploitation agricole en France et dans certains pays membres de la Communauté freinent les transformations qui s'imposent pour que les produits actuellement obtenus de manière intensive le soient à l'avenir de manière extensive.

D'autre part, aligner les prix des céréales sur ceux, moins élevés, des productions animales, encouragerait le développement d'entreprises spécialisées analogues à des « ateliers industriels ».

En fait, l'adhésion britannique fera subir aux prix des céréales une hausse importante pendant la période transitoire. Le prix de certaines productions animales, n'augmentera pas forcément assez pour couvrir ces coûts plus élevés. Par suite ces productions pourraient se trouver sévèrement entravées.

Une fois encore, il faut souhaiter que se crée dans l'avenir, un équilibre adéquat entre le prix des céréales et celui des productions animales.

**M. Neville-Rolfe.** — En effet la situation excédentaire (ou du moins déficitaire), qui pourrait survenir en Grande-Bretagne sous l'influence des prix communautaires proviendrait non seulement d'une augmentation de production mais également d'une moindre utilisation de céréales par les fabricants d'aliments composés. Il pourrait même en résulter des interventions sur le marché par autorités communautaires.

**M. Popping.** — Le Royaume-Uni a accepté la politique agricole commune. S'agit-il d'une décision réaliste, ou serait-ce mirage ?

Prenons la politique des prix. Pendant dix ans on a essayé surtout de rapprocher les prix agricoles des six pays membres. A l'heure actuelle on retrouve des niveaux de prix nationaux différents, ce qui demanderait un nouvel effort même après un réalignement des taux de change. Quant à la politique des structures elle relève encore largement de la compétence des gouvernements nationaux.

En effet, l'agriculture communautaire se présente comme un ensemble plus ou moins cohérent vis-à-vis de l'étranger, tout en étant constitué par plusieurs zones de prix et de marchés.

Quelles sont les réactions de la N.F.U. devant l'existence de ces zones, comment envisage-t-elle les répercussions sur la production agricole dans une Communauté élargie ?

**M. Winegarten.** — Lors de la première tentative d'adhésion britannique, au début de la dernière décennie, la N.F.U. réclama une politique agricole commune assez souple pour prendre en considération les variantes, d'ordre économique ou autre, des divers contextes des exploitants d'une Communauté s'étendant du nord de la Norvège à l'extrême sud de l'Italie, cette politique permettant aux Etats membres de poursuivre un certain nombre d'objectifs communs.

Les négociations entre la C.E.E. et le Royaume-Uni n'auraient évidemment pu aboutir si ce dernier n'avait pas été disposé à accepter les principes qui régissent à l'heure actuelle la politique agricole commune. Ceci admis, la politique de la N.F.U. a été de demander au gouvernement britannique de faire en sorte que les accords conclus tiennent largement compte des problèmes spécifiques des agriculteurs et éleveurs britanniques.

En fait, en dépit de la politique agricole commune, il y a chez les Six des niveaux de prix différents, en raison de l'absence de politique monétaire et économiques communes.

La N.F.U. veillera particulièrement à ce que les productions britanniques ne soient pas désavantagées par une évolution économique et monétaire sur laquelle ils n'auraient pas de prise.